



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 1^{er} décembre 2016 à 18h

Espace Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** _ Jean-Marie **BUTIN** _ Dominique **GOEPFER** _ Marie-Louise **KADOK** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Etienne **THIL** _ Hervé **TILLARD** _ Florence **WAZYLEZUCK** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Jean-Luc **FONTAINE** (procuration à Hervé **TILLARD**) _ Daniel **LAGRANGE** _ Jean **LOPES** _ Pascal **SCHNEIDER**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	25 novembre 2016
<u>Date d'affichage</u> :	9 décembre 2016
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	15
<u>Nombre de présents</u> :	11
<u>Nombre de votants</u> :	12
<u>Secrétaire de séance</u> :	Marie-Louise KADOK

Le président ouvre la séance à 18h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations des séances du 6 octobre et du 9 novembre 2016

2. Désignation d'un secrétaire de séance

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2016_ 160	Cohésion sociale - Finances	Tarifs des animations du projet ados mutualisé
2016_ 161	Domaine et patrimoine	Zone industrielle des Clairs Chênes – Avenant convention d'occupation précaire
2016_ 162	Cohésion sociale - Finances	Demande de subvention - projet "langage et petite enfance"
2016_ 163	Finances	Renouvellement d'une ligne de trésorerie

1. Approbation du procès-verbal des délibérations des séances du 6 octobre et du 9 novembre 2016

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Marie-Louise KADOK ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2016_160

Rapporteur :

Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la cohésion sociale

Objet :

Tarifs des animations du projet ados mutualisé

Douze communes de Moselle et Madon (Chaligny, Bainville-sur-Madon, Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maizières, Messein, Pierreville, Pulligny, Sexey-aux-Forges, Viterne, Thélod et Xeuilley) s'associent afin de poursuivre le projet d'animation mutualisé à destination des adolescents de leurs communes mené depuis 2011.

Conformément à la décision du comité de pilotage du projet en date du 08 novembre 2016, les animations contrepartie de chantiers jeunes sont désormais payantes. Une participation est demandée aux familles.

Dans un souci de cohérence, le tarif des animations hors-chantier est revalorisé.

Les tarifs ainsi que la mise en place d'un tarif social pour les bénéficiaires de l'Aide au Temps Libre de la CAF permettent toutefois l'accès du plus grand nombre aux animations.

Les tarifs proposés sont :

ACTIVITE	Plein tarif	Bénéficiaires ATL CAF	Tarif hebdomadaire
Animation en contrepartie de chantier	1 €	0.50 €	4 €
Animation hors chantier	2 €	1 €	8 €

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **adopte** les tarifs relatifs au projet ados mutualisé ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2016_161

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :
Zone industrielle des Clairs Chênes – Avenant convention d'occupation précaire

Monsieur Ali ZOR, titulaire d'une convention d'occupation précaire pour l'occupation du local désigné « lot 12 » sur la ZI des Clairs Chênes a sollicité la prolongation de ladite convention pour une période d'un an à compter du 15 octobre 2016 afin de finaliser son projet de délocalisation.

En vue de la libération des locaux de la zone des Clairs Chênes dans le cadre du futur aménagement du parc d'activités Brabois-Forestière, il est proposé d'accorder cette prolongation à M. Ali ZOR jusqu'au 31 octobre 2017, date d'échéance définitive de la convention d'occupation à laquelle M. ZOR s'engage à quitter définitivement les locaux.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n° 1 prolongeant la durée de la convention d'occupation précaire conclue avec Ali ZOR en date du 21 octobre 2015 jusqu'au 31 octobre 2017.

DÉLIBÉRATION N° 2016_162

Rapporteur :
Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la cohésion sociale

Objet :
Demande de subvention - projet "langage et petite enfance"

La communauté de communes Moselle et Madon a coordonné la mise en œuvre du projet « langage et petite enfance » en 2016. Le projet, mené avec les structures petite enfance du territoire, a réuni professionnels et bénévoles.

Il s'agissait d'une part de fédérer les acteurs locaux et de créer une dynamique partenariale, d'autre part d'aller à la rencontre des familles en s'appuyant sur les structures et lieux qu'elles fréquentent.

Le bilan qualitatif et financier du projet a été présenté en commission cohésion sociale le 29 novembre 2016.

Afin de poursuivre le travail engagé sur 2017, le bureau est invité à solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **valide** la poursuite du projet langage et petite enfance
- **autorise** le président à solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels.

DÉLIBÉRATION N° 2016_163

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Renouvellement d'une ligne de trésorerie

La CCMM gère des lignes de trésorerie qui permettent de fluidifier son exécution budgétaire compte tenu du décalage entre les encaissements des recettes (notamment les subventions) et les décaissements des dépenses.

Actuellement la CCMM gère 3 lignes de trésorerie pour un total de 3 000 000 €.

L'une de ces lignes, de 1 000 000 euros, arrive à échéance le 31 décembre 2016.
Une proposition est soumise en bureau pour la renouveler.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **décide** de renouveler auprès du Crédit Mutuel la ligne de trésorerie n°10278 00160 00030350372 dans la limite d'un plafond fixé à 1.000.000 € et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant maximum : 1 000 000 € :

- Durée : 1 an
- Index : EURIBOR 3 mois (lorsque l'index est inférieur à zéro, l'index est alors réputé égal à zéro)
- Marge : + 1%
- Base de calcul : Exact/360
- Paiement des intérêts : à la fin de chaque trimestre civil par débit d'office
- Commission de non utilisation : 0.20% calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts
- Commission d'engagement : 0.15% du montant autorisé, soit 1 500 € payables à la signature du contrat

autorise le président à signer le contrat et toutes les pièces afférentes.



La secrétaire,

Marie-Louise KADOK

Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2016_ 160	Cohésion sociale - Finances	Tarifs des animations du projet ados mutualisé
2016_ 161	Domaine et patrimoine	Zone industrielle des Clairs Chênes – Avenant convention d'occupation précaire
2016_ 162	Cohésion sociale - Finances	Demande de subvention - projet "langage et petite enfance"
2016_ 163	Finances	Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Signatures

Stéphane BOEGLIN		Patrick POTTS	
Jean-Marie BUTIN		Pascal SCHNEIDER	Excusé
Jean-Luc FONTAINE	Procuration à Hervé TILLARD	Marie-Laure SIEGEL	
Dominique GOEPFER		Etienne THIL	
Marie-Louise KADOK		Hervé TILLARD	
Daniel LAGRANGE	Excusé	Florence WAZYLEZUCK	
Jean LOPES	Excusé	Thierry WEYER	
Filipe PINHO			

